

[Accueil](#)  
[Revenir à l'accueil](#)  
[Collection Boite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)  
[Collection Boite\\_002-7-chem | \[Exécutions publiques ?\] Item](#)  
[Corre, Armand. Documents de criminologie rétrospective, 1895. | L'exécution et les lieux du crime.](#)

## Corre, Armand. Documents de criminologie rétrospective, 1895. | L'exécution et les lieux du crime.

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb002\_f0181

SourceBoite\_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citéesCorre, Armand

Références bibliographiquesCorre, Documents de criminologie rétrospective 1895

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30273853p>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Corre, Armand (1841-09-04 -- 1841-09-04)

TITRE Documents de criminologie rétrospective (Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles)

LIEU DE PUBLICATION Lyon

DATE 1895

EDITEUR Lyon : A. Storck , 1895



com  
Proc. de commandement  
en la prison.

L'Execution sera faite du moins

182

28 Sept

1768      # Jean Keriseli, condamné à avoir

1769      " En bras, ailes, jambes et mains rompus  
et deux os de genou de fer, sur un échafaud  
qui est en place du Marchal, et tenu  
par le nom place sur le m. échafaud. Y  
rester tout et si l'empereur qu'il plaira au Roi  
de le donner, que de ce à peu près empêché sur  
ce royaume, il n'en fera mort pour l'assassinat  
par honte publice pris le cravat sur l'oreille  
par le d. me Stang Coate et autre d'entre  
qui le dit Amy a été mourri mort, qui y est  
laué et est fait au d. d'Orléans il le reconnoit  
de gaves conditions qu'elles soient de son exécution.  
" Le Roi qui tient..."

Archives du Finistère B.

BnF  
MSS

Fond Paul Laffé

4 Mars 1732

# 305

Tréville : 2 frères fusillés condamnés  
" Néanmoins sur l'ordre du Roi leur mort  
est assurée ; et l'un d'eux corps  
mort porté par l'assassinat de l'autre  
sur le s<sup>e</sup> chemin de St Albin à St Malo.

y chutte sur l'humour + montre du plaisir  
envers - telle chose "